

CESSION GRATUITE DE TERRAINS PAR S.E.B.L. A LA COMMUNE - N° 814 -

Monsieur le Maire lit à l'assemblée une lettre du 17 AVRIL 1975 de M. TERNANT Ingénieur Général des Ponts & Chaussées, Directeur Général de la S.E.B.L. à METZ, Pour compléter l'assiette de la nouvelle voie longeant à l'Ouest la propriété Batical Vacufrance, S.E.B.L. doit céder à la commune les parcelles 633-56 et 57 situées sur la Zone Industrielle d'une superficie de 412 mètres carrés, et figurant au plan annexe.

Cette cession sera gratuite.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide :

- la cession gratuite des parcelles n° 633-56 & 57 d'une superficie de 412 mètres carrés délimités en rouge sur le plan annexé à la présente délibération est acceptée.
- Le maire est autorisé à signer l'acte notarié devant Maître MULOT, étant entendu que les frais seront à la charge de la Commune.
- demande le classement de ces parcelles dans la voirie communale.